



# AUSTRALIE

## Fiche-pays 2018-2019

<b>Nombre de postes offerts</b>	A titre indicatif, pour l'année 2017-2018, le nombre de postes était de : <b>13</b>
<b>Conditions générales</b>	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de nationalité française ;</li> <li>• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;</li> <li>• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2017-2018 ;</li> <li>• ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;</li> <li>• âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2018 ;</li> <li>• ayant des compétences en langue anglaise évaluées et justifiées par un professeur d'anglais (<b>niveau B1 du CECRL</b>). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir un exemplaire dans votre dossier.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les candidats actuellement assistants de langue avec le CIEP ou l'ayant été par le passé ne seront pas prioritaires.</li> <li>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</li> <li>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</li> <li>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de <b>juillet 2018</b>.</li> </ul>
<b>Disciplines</b>	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une <b>L3</b> dans une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LLCE, LEA (anglais) ;</li> <li>• FLE, Sciences du langage, Linguistique ;</li> <li>• Éducation : Sciences de l'éducation, Préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation ;</li> <li>• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes.</li> </ul> <p>Les candidatures des personnes ayant un profil FLE seront particulièrement appréciées.</p> <p>L'année scolaire en Australie débute en janvier et se termine en décembre de la même année. <b>Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français</b> (le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année).</p>
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<p><b>South Australia, Victoria, Western Australia.</b></p> <p>Les assistants sont affectés dans 2 ou 3 établissements, généralement situés en zones rurales ou périurbaines.</p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.</p> <p>La répartition géographique des postes est susceptible de modification au cours du recrutement.</p>
<b>Établissements</b>	<p><b>Écoles primaires et secondaires.</b></p>



# AUSTRALIE

<b>Durée du contrat</b>	<p><b>11 mois dans le South Australia</b> (début février 2019 – fin décembre 2019)</p> <p><b>11 mois dans le Victoria</b> (début février 2019 – fin décembre 2019)</p> <p><b>11,5 mois dans le Western Australia</b> (mi-janvier 2019 - fin décembre 2019)</p>
<b>Temps de travail et de congés</b>	<p><b>South Australia</b> : 30 heures par semaine</p> <p><b>Victoria</b> : 30,4 heures par semaine</p> <p><b>Western Australia</b> : 32,5 heures par semaine</p> <p>Congés selon le calendrier scolaire local.</p>
<b>Rémunération mensuelle</b>	<p><b>3500 AUD par mois dans le South Australia, soit 2320€ net.</b></p> <p><b>2570 AUD par mois dans le Victoria, soit environ 1720€ net.</b></p> <p><b>2830 AUD par mois en Western Australia, soit environ 1900€ net.</b></p> <p><b>Le salaire mensuel est donné à titre indicatif, sur la base du revenu brut annuel fixe prévu de 2017. Ce salaire est échelonné sur un paiement toutes les deux semaines.</b> (Conversion en euros donnée à titre indicatif, celle-ci pouvant varier selon le taux de change).</p> <p>Le salaire de l'assistant est soumis à l'impôt sur le revenu, par prélèvement à la source. Il est possible d'en demander le remboursement à la fin du contrat. Le <i>Department of Education and Training</i>, employeur de l'assistant, cotise à une caisse de fonds de pension (9,25% minimum du salaire) dont il est également possible d'obtenir le reversement à la fin du contrat.</p> <p>L'assistant a un statut de salarié du <i>Department of Education and Training</i>.</p>
<b>Aide à l'installation</b>	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
<b>Visa</b>	<p>Visa d'activité temporaire (visa 408).</p> <p>Frais de visa : 275 AUD</p> <p><b>Le visa <i>working holiday</i> n'est pas applicable.</b></p>
<b>Couverture sociale</b>	Les résidents temporaires ne sont pas couverts par le régime national d'assurance maladie australien. L'assistant devra donc souscrire, avant son départ, une assurance internationale valable pour l'Australie. Une preuve de cette affiliation devra être fournie au moment du dépôt de la demande de visa.
<b>Réunion d'information</b>	Les États organisent une journée d'orientation pour tous les assistants.
<b>Informations diverses</b>	<p>Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile...), il convient de s'adresser aux services consulaires :</p> <p>Ambassade d'Australie en France : <a href="http://www.france.embassy.gov.au">www.france.embassy.gov.au</a></p> <p>Ambassade de France en Australie : <a href="http://www.ambafrance-au.org">www.ambafrance-au.org</a></p>
<b>Validation du séjour</b>	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : <a href="http://www.ciep.fr/assistantfr/validation.php">www.ciep.fr/assistantfr/validation.php</a></p>



# AUSTRALIE

Carte 2018-2019

**Instructions :** vous avez la possibilité de choisir **3 groupes régionaux**.

Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».

- South Australia
- Victoria
- Western Australia

